

+R
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 600 euros
Siège social : rue du Général De Gaulle
14590 MOYAUX
444 592 687 RCS LISIEUX

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE
DU 31 JUILLET 2024

L'an 2024,
Le 31 Juillet, à 11 heures

Au siège social,

Le soussigné Reynald RZEPECKI, gérant de la Société +R, société à responsabilité limitée au capital de 1 600 euros, divisé en 500 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du rue du Général De Gaulle, 14590 MOYAUX **au 200 rue de la Vierge 14590 MOYAUX** à compter du 31 Juillet 2024, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **200 rue de la Vierge 14590 MOYAUX.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Reynald RZEPECKI
Gérant